



Prime de restauration sur son lieu de travail

Par **Fuscom**, le **06/01/2025** à **22:41**

Bonjour, salarié sous la convention collective de la métallurgie depuis 20 ans dans la même société.

Travaillant en équipe, 1 semaine de 6h à 13h30 et 1 semaine de 13h30 à 21h, on a 30 minutes de pause, pas de restaurant d'entreprise.

Nous n'avons jamais eu de "prime de panier" alors qu'elle devrait nous être octroyé d'après la convention collective de la métallurgie.

J'en ai donc fait la demande aux RH, et ils nous disent effectivement qu'ils allaient la mettre en place mais que pour la semaine ou on finit à 21h, par contre la semaine ou l'on finit à 13h30 on y avait pas droit.

Sous prétexte que l'on était pas "contraint" de se restaurer sur son lieu de travail car on pouvait manger à l'extérieur a partir de 13h30.

Qu'en pensez-vous ?